

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 MARS 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38
Tous les délégués
sauf

Mme HITTLER (excusée) qui était représentée par M. VOGEL,
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. STEINER, M. HELMER E.,
NEUHARD, LOBSTEIN, BABILON, LIEHN, Mme GESANG, (excusés),
MM. GOERICH-MULLER, KNOERY.

DEL. N° 33 /2002

**OBJET : ASSAINISSEMENT
FIXATION DES REDEVANCES**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité
moins 2 abstentions :**

**- fixe la redevance « assainissement » par m3
à 0,69 € HT (soit 0,73 € TTC ou 4,84 F TTC)**

**- fixe la part fixe de la redevance « assainissement »
à 15,00 € HT (soit 15,82 € TTC ou 103,80 F TTC)**

à compter du 1^{er} janvier 2002.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 27 mars 2002
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

